

Présentation :

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

Sommaire :

Sénégal: saisies records de 2,4 tonnes de cocaïne en quatre jours.....	p2
Trois mille milliards de FCFA en faux billets découverts dans un garage à Bruxelles	p3
Ile Maurice : Sur la piste du magot :.....	p4
Guinée équatoriale : Les transferts d'argent seront contrôlés pour lutter contre le blanchiment.....	p5
Le Canada resserre sa réglementation antiblanchiment d'argent.....	p6
Certains gangs de rue majeurs de Montréal sont devenus à ce point organisés qu'ils blanchissent de l'argent à la Bourse.....	p7
Union Européenne : Déclaration des capitaux, titres ou valeurs : La réglementation change à partir du 15 juin 2007.....	p8
BAE : le scandale qui fera chuter la City et la Couronne britannique.....	p9

Sénégal: saisies records de 2,4 tonnes de cocaïne en quatre jours

DAKAR - Plus de 1,2 tonne de cocaïne a été saisie dimanche au Sénégal, portant à 2,4 tonnes la quantité de cette drogue saisie en seulement quatre jours dans ce pays d'Afrique de l'ouest, a-t-on appris auprès de la gendarmerie sénégalaise.

Il s'agit des plus importantes saisies de cocaïne jamais réalisées au Sénégal, confirmant le rôle important de la région dans le trafic de la cocaïne entre l'Amérique du Sud et l'Europe.

"Il y a eu dimanche à la suite d'une perquisition une deuxième prise de cocaïne au moins égale à la première (saisie de 1,2 tonne). Je peux vous donner la quantité exacte, qui est de 1.254 kg de cocaïne", a déclaré à l'AFP un haut responsable de la gendarmerie, sous couvert de l'anonymat.

La saisie a eu lieu dans le secteur de Nianing, une station balnéaire au sud de Dakar, à quelque deux km de l'endroit où a eu lieu mercredi la première saisie, sur un voilier, selon la même source.

Une source à la gendarmerie de Mbour, un grand port de pêche près de Nianing, a précisé que la "cocaïne pure" était conditionnée dans "51 sacs pesant chacun 24 kg en moyenne", ce qui fait environ 1,2 tonne.

"Les auditions des trois personnes arrêtées nous ont permis de faire des perquisitions", a précisé cette source, soulignant qu'elles étaient interrogées à la gendarmerie de Mbour.

Il s'agit de trois Latino-Américains: un Colombien, un Vénézuélien et un Equatorien.

Le Colombien et le Vénézuélien ont été arrêtés vendredi à Fimela (région de Fatick), à plus d'une centaine de km au sud de Dakar et l'Equatorien samedi à Mbour.

Mercredi, les gendarmes avaient trouvé la cocaïne, emballée dans de petits sacs, sur un voilier d'environ 7 mètres de long à la dérive à la suite d'une avarie près de la plage de Nianing.

Le commandant Moussa Fall de la section de recherche de la gendarmerie a indiqué dimanche sur la radio publique sénégalaise que les trois personnes arrêtées étaient "suivies depuis plus d'un an".

"Ce sont des gens au moins impliqués dans des problèmes de blanchiment d'argent. Ils avaient créé une société de pisciculture au niveau du village de Ndangane (près de Fimela). Ils ont mis cette société en faillite et vendu aussitôt le matériel", a-t-il poursuivi.

En plus des étrangers, "il y a deux ou trois Sénégalais sur qui on a mis la main pour complicité ou non dénonciation", a indiqué sans précision le commandant Fall.

"On a trouvé sur eux (les trois Latino-Américains) un AK47 (Kalachnikov) avec deux chargeurs, un fusil de chasse à double canons avec 125 cartouches de calibre 22 et 41 (autres cartouches)", a-t-il précisé.

"Ils ont même de la monnaie de Bolivie, de Guinée-Conakry, de la Gambie, du Sénégal. Cela montre un peu le caractère international de leurs activités".

Dans son rapport 2007, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a rappelé fin juin que les routes du trafic de drogue passent de plus en plus par le continent africain.

(AFP / 01 juillet 2007)

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.romandie.com/infos/news2/070701211427.9uwsfsux.asp>

Trois mille milliards de FCFA en faux billets découverts dans un garage à Bruxelles

La justice belge a saisi, dans un garage à Bruxelles, des caisses contenant 300 millions de faux billets de 10.000 CFA, l'équivalent de 4,5 milliards d'euros, a annoncé lundi à la presse le substitut du procureur du Roi, Frédéric Van Leeuw.

Chargé de ce dossier, le magistrat a expliqué le déroulement de la longue enquête ayant abouti à l'ouverture du procès la semaine dernière devant la 50ème chambre du Tribunal correctionnel de Bruxelles où ont comparu 7 membres présumés du réseau des faux monnayeurs.

L'affaire a-t-il indiqué, a commencé en 2002 lorsqu'un Français a échangé dans un bureau de change à Bruxelles, une somme de 30 millions de faux billets de 10.000 CFA contre 45.000 euros.

Poursuivant ses opérations, le bureau de change remit, à son tour, en échange des euros, une partie des faux billets à un homme d'affaires africain, qui, à son retour dans son pays d'origine en Afrique de l'Ouest, se fit arrêter.

Reconduit à Bruxelles et confronté à l'agent du bureau de change, celui-ci prouva sa bonne foi en montrant aux enquêteurs belges les machines dont il dispose pour détecter les faux billets. Les faux CFA étaient si parfaitement imités qu'il était impossible de détecter qu'ils étaient contrefaits.

En Belgique, les banques ne font pas d'opérations de change portant sur des CFA. Seuls quelques rares bureaux de change se risquent à échanger des CFA contre des euros.

Un mois plus tard, le Français, ayant réalisé une très bonne opération, repassa par le même bureau de change pour échanger des nouvelles coupures de faux billets de 10.000 CFA. C'est alors qu'il se fit arrêter par les enquêteurs qui étaient à sa recherche.

De Bruxelles, le prévenu français fut conduit en Slovénie où il fit découvrir aux enquêteurs belges, l'atelier de fabrication de faux billets de CFA. Des dizaines des milliers de faux billets de CFA étaient enfermés dans des caisses prêtes à être expédiées en Afrique. Et sur l'une des rotatives, les enquêteurs ont trouvé des billets portant la dernière mention adoptée par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Au total ce sont 24 personnes qui sont citées dans cette affaire, a fait savoir le substitut du procureur du Roi, Frédéric Van Leeuw, qui a révélé que le cerveau du réseau est un citoyen britannique qui se cache à Beyrouth, au Liban, où s'est rendu une commission rogatoire à qui la justice libanaise a refusé toute collaboration. Le cerveau est connu pour être un grand

trafiquant de diamant et un proche de l'ancien président libérien, Charles Taylor, à qui il fournissait notamment des armes.

Les investigations ont montré que le réseau des faux monnayeurs avait envoyé des centaines de milliers de faux billets de 10.000 CFA, en Côte d'Ivoire peu avant la tentative de coup d'Etat de 2002. Après l'ouverture du procès la semaine dernière, le Tribunal correctionnel de Bruxelles a remis la prochaine audience au 1er septembre, a indiqué le magistrat belge.

BELGIQUE - 18 juin 2007 - PANAPRESS

[En Ligne] Disponible sur

http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_depeche.asp?art_cle=PAN70027troisselle x0

Ile Maurice : Sur la piste du magot :

La police tente peu à peu de reconstituer la provenance des billets abîmés en circulation. Bien que soupçonnant qu'ils proviennent du hold-up du siège de la Mauritius Commercial Bank (MCB) le 11 février 2005, rien ne permet, pour l'heure, aux policiers de l'affirmer avec certitude. Les interrogatoires se poursuivront, cette semaine encore, pour comprendre comment ces billets usagés se seraient retrouvés en la possession des suspects.

Cette enquête se déroule, par ailleurs, sur fond de polémique entre la Major Crime Investigation Team (MCIT) et le Central Criminal Investigation Department (CCID). Ce dernier reproche aux officiers de la MCIT de n'avoir pas objecté à la remise en liberté sous caution des suspects.

« Nous essayons de connaître le rôle qu'aurait joué chacun des suspects dans cette affaire. Certains éléments de l'enquête laissent à penser que les billets proviendraient du braquage de la MCB », sous-entend un enquêteur proche du dossier. Les policiers ont bien tenté de savoir si les numéros de série des billets correspondent à ceux volés à la banque, mais en vain.

La direction de l'institution bancaire a fait savoir qu'elle ne possédait pas les numéros de série des billets volés. Les officiers de la MCIT n'ont d'autre choix que de remonter la piste de ces billets usagés. D'aucuns laissent entendre que les coupures de Rs 1 000 et de Rs 2 000, que les suspects auraient tenté d'échanger, auraient pu être enterrées.

Les informations recueillies jusqu'à présent donnent à entendre certains enquêteurs, tendent vers la thèse du blanchiment d'argent. C'est un haut cadre de la banque de Maurice qui a donné l'alerte. Des individus, a-t-il plus tard expliqué aux policiers, se sont présentés à plusieurs reprises à la banque pour échanger de grosses sommes d'argent. La somme était composée de coupures de Rs 1 000 et de Rs 2 000. Les individus auraient refusé de fournir des pièces d'identité, ce qui aurait intrigué les responsables de cette institution bancaire. La police est aussitôt alertée. Fort des informations recueillies après des jours d'enquête, la MCIT décide le 8 juin dernier de monter une opération pour appréhender les suspects.

« Il aurait fallu les garder en détention »

André Chung Chuen Yeung Wong Siew Siap, comptable à la mairie de Beau-Bassin- Rose-Hill, est arrêté ce jour-là à la Banque de Maurice, alors qu'il tentait d'échanger 20 coupures

de Rs 2 000. Interrogé, il explique que l'argent lui a été remis par Kwoh Hing Fung Yen, un commerçant d'une soixantaine d'années. Ce dernier est aussitôt arrêté et soumis à un interrogatoire.

Celui-ci incrimine à son tour André Jean François Amourdapin, un représentant de commerce de Grand-Baie, qui conduit les policiers aux frères Salva. Interrogé par la police en présence de son homme de loi, Me Ashley Hurhangee, Alain Salva a nié les faits qui lui sont reprochés et a soutenu avoir obtenu cet argent « honnêtement ». Les quelque Rs 3 millions figurant sur son compte en banque proviennent de ses gains à la loterie verte cette année, a-t-il affirmé.

Percy Salva s'est, pour sa part, défendu d'être mêlé de près ou de loin à cette affaire. Il a expliqué que les 52 coupures de Rs 1 000 retrouvées à son domicile proviennent de son activité de vente et d'achat de véhicules. Deux autres suspects, Abou Bakar Kurmallee, un habitant de Vallée-Pitot, et Rakesh Jeetun, résidant à Baie-du-Tombeau, ont eux aussi été arrêtés.

Tous ont été autorisés à être relâchés sous caution, après leur comparution en cour de Port-Louis. Ce qui n'a pas plu aux officiers du CCID, qui estiment que la MCIT aurait dû émettre une objection. « Toutes les vérifications n'avaient pas encore été faites. Il aurait fallu les garder en détention en attendant de vérifier la véracité de leurs dires », explique, pour sa part, un haut gradé de la police qui a souhaité garder l'anonymat.

Certains d'entre eux devraient être entendus à nouveau dans le courant de la semaine. En attendant, les policiers se sont lancés sur la piste des billets...

Le 24 Jun 2007

[En Ligne] Disponible sur

http://servihoo.com/channels/kinews/v3news_details.php?id=165936&CategoryID=28

Guinée équatoriale : Les transferts d'argent seront contrôlés pour lutter contre le blanchiment

Les transferts d'argent réalisés depuis la Guinée équatoriale nécessiteront désormais une autorisation préalable de la part des autorités afin de lutter contre "le blanchiment d'argent" et "le financement du terrorisme", selon une information en provenance de Malabo mercredi.

Selon le ministère équato-guinéen de l'Economie et du Commerce cité par la radio nationale, les opérations de transfert d'argent ne pourront plus être exécutées par des nationaux ou des étrangers sans l'autorisation préalable de la direction générale des banques.

Avec la mise en place de cette mesure, le gouvernement équato-guinéen va honorer ses engagements auprès des organismes internationaux et régionaux en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et du mercenariat, l'exploitation de la prostitution, le trafic d'organes humains et l'immigration illégale.

En outre, les citoyens équato-guinéens ne sont dorénavant plus autorisés à transférer de l'argent à des ressortissants étrangers.

L'autorisation sera gratuite et délivrée sur présentation de plusieurs pièces afin que les expéditeurs "puissent au préalable justifier leurs activités économiques génératrices de ces ressources".

GUINÉE EQUAT. - 14 juin 2007 - XINHUA

[En Ligne] Disponible sur

http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_depeche.asp?art_cle=XIN70027lestrtnemi h0

Le Canada resserre sa réglementation antiblanchiment d'argent

OTTAWA - Le Canada a annoncé mercredi un renforcement de ses mesures contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, imposant une vigilance accrue aux institutions financières.

Les modifications apportées à la loi antiblanchiment prévoient "des mesures améliorées de vigilance", notamment l'obligation "d'identifier les personnes ayant la propriété effective de sociétés et d'autres entités", a indiqué le ministère des Finances dans un communiqué.

Les institutions financières ne devront pas seulement signaler les opérations bancaires suspectes, mais aussi les "tentatives d'opérations douteuses".

Il leur incombera de recueillir davantage d'informations sur certains de leurs clients, en particulier les bénéficiaires ou demandeurs de transferts électroniques de fonds.

La réglementation, qui avait été élargie à la lutte contre le financement du terrorisme après les attentats du 11-Septembre aux Etats-Unis, prévoit désormais que les institutions et intermédiaires financiers doivent déclarer des opérations "quand il y a des motifs raisonnables de soupçonner qu'elles sont liées au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes".

Elles doivent aussi vérifier l'identité de leurs clients et déclarer aux autorités compétentes les opérations en espèces ou transferts électroniques supérieurs à 10.000 dollars canadiens (9.400 USD).

Pour permettre aux institutions financières de disposer d'un délai pour adapter leurs systèmes et former leur personnel, la plupart des dispositions de la nouvelle réglementation prendront effet en juin 2008, a précisé le ministère.

La nouvelle réglementation vise à rendre le régime canadien conforme aux nouvelles normes du Groupe d'action financière (GAFI), l'institution internationale chargée de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Le ministère des Finances reconnaît dans une analyse sur "l'impact de la réglementation" que celle-ci entraînera "de nouveaux coûts" pour les institutions financières qui devront consacrer des ressources pour modifier leurs systèmes et conserver un plus grand nombre de renseignements.

L'an dernier, l'organisme de surveillance du blanchiment au Canada avait signalé des transactions douteuses pour un montant de 5 milliards de dollars. Sur ce total, quelque 256

millions concernaient des opérations soupçonnées d'être liées au financement d'activités terroristes.

(©AFP / 28 juin 2007)

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.romandie.com/infos/news2/070627230352.29mh2d7c.asp>

Certains gangs de rue majeurs de Montréal sont devenus à ce point organisés qu'ils blanchissent de l'argent à la Bourse.

C'est la découverte qu'a faite la police de Montréal récemment en échangeant des informations avec d'autres corps policiers grâce au Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ). Le SRCQ a présenté aux médias son premier portrait complet du crime organisé, hier, dans la Vieille Capitale.

Des gangsters en complet-cravate se présentent devant un courtier pour acheter des actions en disant, par exemple, qu'ils ont un héritage à investir. «Souvent, l'investissement en Bourse se fait par l'entremise d'une tierce personne qui n'a aucune idée de la nature des activités de l'investisseur», a expliqué à La Presse, le chef de la police de Montréal, Yvan Delorme, en marge de la conférence de presse. M. Delorme est également le nouveau président du SRCQ.

Comme la mafia et les motards avant eux, les gangs de rue se mettent à investir dans l'économie légale. Ils achètent des commerces, des maisons somptueuses et des voitures de luxe. Selon le Fonds monétaire international, le blanchiment d'argent représente chaque année de 22 à 55 milliards de dollars canadiens au Canada.

La mafia, les motards et les gangs «travaillent de plus en plus ensemble», a indiqué le chef de la police de Montréal.

En pleine réorganisation, ces groupes criminels s'associent pour offrir des «services complémentaires», a ajouté pour sa part le directeur général de la Sûreté du Québec, Normand Proulx. La «paix sociale» qui règne entre le trio à l'heure actuelle est un indice, a précisé, M. Delorme, en entrevue à La Presse.

Visites de gangsters en région

Des 342 groupes criminels répertoriés par les corps policiers au Québec, il y a 57 gangs de rue uniquement dans la métropole. De ce nombre, une vingtaine sont considérés «majeurs». Ces gangs se promènent en régions, surtout pour conduire «leurs filles» dans les bars de danseuses. Des bars généralement contrôlés par les motards. Les motards fournissent également des drogues de synthèse (ecstasy, speed), du pot et de la cocaïne aux gangs qui les revendent dans la rue. Le marché illicite le plus exploité par les groupes criminels au Québec est sans aucun doute celui de la drogue. C'est aussi vrai pour l'ensemble du Canada.

La police a découvert que le marché de l'héroïne au Québec n'est plus uniquement contrôlé par des groupes turcs et libanais. Des groupes de l'Amérique du Sud, spécialisés dans l'exportation de cocaïne, se mettent à faire le commerce de l'héroïne. On ne parle pas ici des grands gangs latinos ennemis, les MS-13 et les M-18, qui eux aussi, scrutent le marché montréalais.

Comme le révélait La Presse, l'hiver dernier, des gangs de rue n'hésitent pas à intimider les intervenants du système judiciaire. L'an passé, le SRCQ a répertorié 41 actes d'intimidation contre des avocats, des policiers ou des juges, dont plus de la moitié commis par des gangs de rue. Ces gangs «se font également remarquer par leur violence dans les établissements correctionnels au Québec», peut-on lire dans le bilan.

Liens plus serrés entre gangs et mafieux

La police prévoit un rapprochement entre la mafia et les gangs de rue à la suite de la condamnation du parrain de la mafia montréalaise, Vito Rizzuto, et de l'arrestation de plusieurs présumés mafieux lors de l'opération Colisée. Les gangs tissent de plus en plus de liens également avec d'autres gangs du Canada et des États-Unis.

Le Québec compte aussi des groupes criminels est-européens, autochtones (exportation de drogues aux États-Unis, casinos virtuels, importation d'armes à feu), du Proche et du Moyen-Orient (héroïne) et asiatiques (production de marijuana).

Chaque groupe a maintenant ses «cracks de l'informatique» qui lui permettent de diversifier ses activités criminelles sur le web, a souligné le chef de police Delorme. Si la criminalité n'a plus de frontières, les policiers ne doivent pas en avoir non plus quand vient le temps de se transmettre de l'information, a expliqué le nouveau président du SRCQ qui collige les informations des 34 corps policiers de la province. Le SRCQ transmet ses données à son pendant canadien, le SCRC, qui a recensé l'an dernier près de 800 groupes du crime organisé au pays, dont plus de 300 gangs de rue.

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.cyberpresse.ca/article/20070613/CPACTUALITES/706130573/6730/CPACTUALITES>

Union Européenne : Déclaration des capitaux, titres ou valeurs : La réglementation change à partir du 15 juin 2007

A compter du 15 juin 2007, tout voyageur qui se présente à l'entrée ou à la sortie de l'Union européenne en possession de sommes (espèces ou chèques), titres (actions, obligations ...) ou valeurs (valeurs mobilières et autres titres de créances négociables au porteur...), d'un montant égal ou supérieur à 10.000 euros, est tenu de faire une déclaration auprès des services douaniers.

Le dispositif déjà existant* en France, qui vise à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, s'applique aux personnes qui entrent et sortent du territoire national.

Le dispositif de l'obligation déclarative prend une envergure nouvelle avec l'entrée en vigueur du règlement n° 1889/2005 du 26 octobre 2005 de la Commission européenne.

Ce règlement permet, en effet, d'harmoniser au niveau communautaire les différentes dispositions nationales afin d'assurer un niveau de contrôle équivalent des mouvements d'argent liquide franchissant les frontières de la Communauté. Il vient également compléter la directive sur le blanchiment de capitaux, qui prévoit le suivi des transactions effectuées par l'intermédiaire des établissements financiers et de crédit.

Un rapport de la Commission européenne révèle qu'entre septembre 1999 et février 2000, les opérations de contrôle des flux monétaires transfrontaliers menées conjointement par les autorités douanières des Etats membres ont permis de constater que les mouvements d'argent liquide et autres avoirs représentaient 1,6 milliard d'euros, dont 1,35 milliard en espèces monétaires.

En France, pour l'année 2006, près de 1 800 manquements à l'obligation déclarative de sommes, titres ou valeurs, ont été relevés par la douane. Ils portaient sur un montant de plus de 132 millions d'euros.

* Jusqu'au 14 juin 2007, le seuil de l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs était fixé en France à 7.600 euros.

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=3379&type=news>

BAE : le scandale qui fera chuter la City et la Couronne britannique

Le 6 juin, la British Broadcasting Corporation (BBC) a révélé au grand public une énorme affaire de corruption et de financement occulte : le producteur d'armes britannique, BAE Systems (British Aerospace Electronic Systems) a versé plus de 2 milliards de dollars de pots de vin au responsable de la sécurité nationale saoudienne, le prince Bandar bin-Sultan, l'ambassadeur saoudien à Washington pendant 22 ans. Ces accusations furent élargies le 11 juin au cours d'un documentaire de Panarama TV sous le titre « Des Princes, des avions et des dessous de table », qui développait en détail les résultats d'une enquête longue d'une décennie menée par Le Guardian, la BBC et l'agence gouvernementale anglaise British Serious Fraud Office (SFO) dans les contrats de ventes d'armes Al-Yamamah (en arabe : la colombe), des accords vieux de 22 ans entre BAE Systems et le royaume saoudien, pour la livraison d'avions de chasse britanniques et de leur maintenance, signés en 1985.

Depuis, chaque gouvernement anglais, allant de Margaret Thatcher à Tony Blair en passant par John Major, est mouillé dans le scandale. Pire encore, en décembre 2006, le ministre de la justice britannique Lord Goldsmith étouffe l'enquête du SFO et déclare que toute investigation supplémentaire portera sérieusement « atteinte à la sécurité nationale britannique ». Blair donne son appui total à son ministre et tente de finaliser en dernière minute le quatrième volet des contrats d'armes Al-Yamamah avant sa retraite le mois prochain.

Le tollé provoqué par l'annonce de Lord Goldsmith a déclenché une floraison d'enquêtes, y compris de la part du gouvernement suisse et de l'OCDE basée à Paris.

Plus récemment, le Département de la Justice étasunien a ouvert une enquête sur le blanchiment d'argent et la violation possible par les britanniques et les saoudiens de lois sur les pratiques de corruption (Foreign Corrupt Practices Act). Les 2 milliards de dollars, somme cumulée des pots de vins dont a bénéficié le Prince Bandar comme négociateur principal des contrats, transitaient par les comptes du gouvernement saoudien à la Riggs Bank de Washington D.C., rendant ainsi compétente la juridiction américaine.

Si dans cette affaire les enquêtes anglaises ont mis en lumière un vaste réseau de sociétés écran, de planques off-shore et de politiciens véreux qui profitaient des largesses de ces contrats, notre enquête préliminaire fait émerger des enjeux plus fondamentaux qui déferleront aussi bien contre les cercles financiers de la City de Londres que contre des dignitaires de la monarchie anglaise, tous engagés dans un dessein qui est au cœur même du système financier anglo-hollandais actuellement en manque de souffle.

Al-Yamamah

En 1985, la guerre entre l'Iran et l'Irak entre dans sa phase la plus destructrice, celle de « la guerre des cités ». Effrayé, le pays voisin, qui est le Royaume d'Arabie Saoudite, envisage de se procurer un nombre conséquent d'avions de chasse modernes pour équiper sa propre Royal Air Force.

A l'origine, l'Arabie Saoudite cherche l'appui de l'Administration Reagan pour l'achat de F-15 américains. Cet achat nécessite l'autorisation explicite du Congrès américain. Pour torpiller le contrat, le lobby pro Israël AIPAC (American Israel Public Affairs Committee) se mobilise. Selon des sources bien renseignées localisées à Washington, un certain Howard Teicher, à l'époque haut responsable du Conseil National de Sécurité (NSC), joue un rôle néfaste, de pair avec l'AIPAC, pour saboter l'accord. Teicher, selon les sources, fait de la rétention d'information, ce qui conduit le président américain à remettre le moment du vote à une date ultérieure, permettant ainsi à l'AIPAC de faire monter la pression sur les membres du Congrès. Devant la réticence d'élus intimidés, il devient facile pour Teicher de convaincre le président de retirer sa demande plutôt que d'affronter le Congrès.

D'autres sources racontent une version légèrement différente des causes de l'échec de la vente des F-15, prétendant que les services de renseignement prévoient une instabilité croissante dans le golfe persique à partir du milieu des années 1970, et que la révolution de Khomeiny en Iran les conduisait à fortement déconseiller toute vente de haute technologie américaine à l'Arabie Saoudite.

Peu importe les raisons, la vente des F-15 fut annulée. Le lendemain du jour où l'Administration Reagan avait enterré le dossier, le prince Bandar, de fait le diplomate le plus haut placé du Royaume Saoudien en charge des relations avec l'Angleterre, l'Union Soviétique, la Chine ainsi que les Etats-Unis, se rendait à Londres pour une rencontre avec le premier ministre Margaret Thatcher. En Angleterre, les ventes d'armes sont exemptes d'autorisation parlementaire, et depuis 1966 l'Angleterre a créé la Defence Export Services Organization (DESO) pour colporter ses armes au quatre coins du globe. BAE Systems a été créé en 1981, quand Thatcher a re-privatisé l'industrie de l'armement en Angleterre, après sa nationalisation quatre ans auparavant par les travaillistes. BAE Systems est de loin le plus grand groupe d'armement dans le secteur de la défense britannique.

Le voyage de Bandar à Londres pour s'entretenir avec Thatcher était préparé depuis des mois. Un document-briefing du Ministère de la Défense, préparé pour la rencontre, disait que « depuis le début de 1984, des efforts intenses ont été déployés pour vendre des Tornados et des Hawks aux saoudiens. Quand, dans l'automne de 1984, les derniers commencent à porter leur choix vers des mirages français, M Heseltine s'est rendu en grande hâte en Arabie Saoudite avec une lettre du premier ministre adressée au roi Fahd. En décembre 1984, le premier ministre ouvrait une série de négociations importantes en rencontrant le prince Bandar, fils du prince Sultan... Le premier ministre a rencontré le roi à Riyâd en avril de cette

année, et en août le roi lui faisait part par écrit de sa décision d'acquérir 48 avions Tornado IDS et 30 avions Hawk. » Thatcher avait toutes les raisons du monde de penser que Bandar était l'interlocuteur idéal pour le contrat du siècle. A l'âge de 16 ans, plusieurs années après que son père fut nommé ministre de la défense du royaume, le prince fut envoyé en Angleterre pour étudier au Royal Air Force College de Cranwell, l'école d'élite pour la formation des pilotes de la RAF. Un responsable du renseignement rapportait la rumeur que Bandar fut recruté au MI-6, le service de renseignement de l'armée, bien avant la fin de sa formation. D'autres sources, au cœur de l'affaire BAE Systems, rapportent que le géant « privé » de l'aérospatial britannique dispose d'une force de vente quasiment exclusivement composée de personnes ayant été recrutées par le MI-6.

Que ces rapports soient fiables ou non, il est incontestable que Bandar est très anglophile. Le meilleur récit à ce jour de ses aventures en Angleterre apparaît dans le livre de William Simpson « Le Prince -L'histoire secrète du membre royal le plus intrigant du monde » (HarperCollins, New York, 2006).

Simpson, un copain de classe de Bandar et toujours en excellents termes avec lui, a écrit cet essai biographique avec la bienveillante coopération de Bandar, et documente ses relations très proches avec chaque locataire du 10, Downing Street.

« A Londres », rapporte Simpson, « Bandar pouvait se présenter avec un panache sans pareil au 10, Downing Street. De Margaret Thatcher à John Major ou Tony Blair, l'accès de Bandar était extraordinaire. » Selon les dires de Bandar lui-même relatifs aux contrats Al-Yamamah « Quand nous avons conclu l'accord pour la première fois, nous n'avions aucun contrat. C'était une poignée de mains entre moi et madame Thatcher au 10, Downing Street. » C'était des mois avant que les détails exacts des contrats Al-Yamamah furent finalisés et signés. Avant même que l'encre eut séché, l'Angleterre fournit la première livraison des avions de chasse Tornado -provenant des réserves de la RAF.

Au moment où un protocole d'accord est signé entre les ministres de la défense saoudien et anglais, le 25 septembre 1985, la commande initiale est agrandie à 72 avions Tornado et 30 Hawk, ainsi qu'à l'assistance et la maintenance appropriées. Il y a eu deux volets de ventes supplémentaires : Al-Yamamah II et III et Al-Yamamah IV, une vente estimée à environ 40 milliards de dollars de fournitures supplémentaires qui entre aujourd'hui dans sa phase finale.

Pétrole contre avions

L'accord Al-Yamamah fonctionne comme un accord de troc. D'une part, les saoudiens acceptent de payer en liquide certains services ainsi que la construction d'infrastructures par des sous-contrats séparés. Ainsi, toute une série de paiements vont à des honoraires « de conseil » ou à des commissions occultes, dont les deux milliards de dollars virés sur les comptes du Prince Bandar à la Riggs Bank, ou les dessous de table dont ont profité le dictateur chilien Augusto Pinochet, ou encore le prince consort des Pays-Bas, le Prince Bernhard. Mais d'autre part, l'échange implique d'énormes livraisons de pétrole à l'Angleterre, en échange des avions de chasse.

Et c'est là où l'histoire devient vraiment intéressante.

L'Arabie Saoudite envoie chaque jour un tanker pétrolier en Angleterre, aussi longtemps que dure le contrat Al-Yamamah. Un pétrolier contient approximativement 600.000 barils de

pétrole. Officiellement, les livraisons d'avions de BAE Systems à l'Arabie Saoudite commencent en 1989 et BAE Systems emploie actuellement environ 5.000 personnes en Arabie Saoudite pour l'exécution du contrat.

Est-il possible de gager une valeur en cash pour BAE Systems sur les fournitures pétrolières ? Selon des sources proches du dossier, beaucoup du pétrole saoudien fut vendu sur le marché international spot, à la valeur du marché mondial, par l'intermédiaire de British Petroleum et Royal Dutch Shell.

L'économiste d'EIR, John Hoefle, en croisant les statistiques et les prix officiels de BP, chiffre le montant de la valeur totale de ces transactions à 125 milliards de dollars de l'époque, ou l'équivalent de 160 milliards de dollars d'aujourd'hui.

Par ailleurs, il est à remarquer que selon toutes les données dans le domaine public, le montant de l'équipement et des services fournis par BAE Systems à l'Arabie Saoudite, sur une période de 22 ans, se situe aux environs de 80 milliards de dollars. Et ce chiffre est gonflé à cause de quelques milliards de « largesses » diverses. En effet, en novembre 2006, un mini scandale a éclaté autour de la firme quand un document du ministère de la défense a laissé filtrer le prix réel des avions. Ce chiffre confirme la suspicion entretenue depuis longtemps que le prix des avions est surfacturé d'au moins quarante pourcents.

Ainsi, BAE Systems, une perle sur la couronne du système financier de la City de Londres, s'est attribué un pactole d'environ 80 milliards de dollars de profit net -avec la complicité de la BP et de Royal Dutch Shell !

Où est allé tout cet argent, et dans quelle type d'activités ? La réponse à ces questions, soulignent nos sources, circonscrit la clef même du pouvoir de la finance anglo-hollandaise dans le monde aujourd'hui.

L'ami et biographe du prince Bandar, William Simpson, nous livre une piste intéressante sur le fonctionnement interne du projet Al-Yamamah : « Bien que les contrats Al-Yamamah constituent une façon extrêmement non-conventionnelle de conduire les affaires, ses retombées lucratives sont le produit annexe d'un objectif politique : un objectif politique saoudien et un objectif politique britannique. Al-Yamamah est surtout, et avant tout, un contrat politique. Négocié quand la guerre froide battait son plein, sa structure unique a permis aux saoudiens d'acquérir des armes dans le monde entier pour financer la lutte contre le communisme. L'argent d'Al-Yamamah se retrouve dans l'achat clandestin de pièces d'artillerie russes employées pour chasser les troupes de Kadhafi du Tchad. On en retrouve également la trace lors des achats d'armes en Egypte pour finir en Afghanistan entre les mains des moudjahiddines luttant contre l'occupation soviétique. » Ainsi, le biographe du prince Bandar confirme que le système Al-Yamamah est le plus grand fonds secret de l'histoire - protégé par les lois du secret de sa majesté la Reine d'Angleterre et celles, encore moins transparentes, des financiers de la City de Londres ainsi que de l'empire dérégulé des paradis fiscaux qui peuplent les possessions et dépendances de l'empire.

Le monde vu du côté des saoudiens

Pour sa part, il est clair que la famille royale saoudienne n'a pas fait une mauvaise affaire avec Al-Yamamah. Quand le contrat fut signé en 1985, selon des insiders, l'Arabie Saoudite bénéficia d'une dérogation de l'OPEP, car l'accord de troc avec BAE Systems s'opère en

dehors des quotas de production. En d'autres termes, pour effectuer les achats d'armes, l'Arabie Saoudite a obtenu le feu vert de l'OPEP pour produire 600.000 barils par jour, au-dessus du chiffre plafond.

Selon l'Agence d'information de l'énergie, qui dépend du Ministère de l'Energie américain, pendant toute la durée du programme Al-Yamamah, le coût moyen d'un baril de brut saoudien se chiffre en dessous des 5 dollars. A ce prix, le coût annuel pour les saoudiens pour les 600.000 barils par jour est de 1,1 milliards de dollars, c'est-à-dire 24,6 milliards de dollars du début jusqu'à maintenant. La valeur commerciale, comme nous l'avons déjà indiqué, totalise 160 milliards de dollars.

Les saoudiens forgent un partenariat crucial avec l'oligarchie financière anglo-hollandaise domiciliée à la City de Londres sous la protection de la couronne. Ils font naître, de mèche avec BAE Systems, Royal Dutch Shell, British Petroleum et autres grandes sociétés transnationales, une concentration dissimulée de pouvoir financier off-shore qui ferait baver d'admiration les gérants de la Compagnie des Indes Orientales des temps glorieux de l'empire britannique d'antan, quand l'Union Jack dominait les océans du globe.

A l'heure actuelle, il n'est pas possible de calculer la part exacte des fonds occultes dépensés dans les guerres secrètes et autres coups tordus anglo-américains des dernières décades. Il n'est pas possible non plus d'évaluer avec précision l'effet multiplicateur de portions de ces fonds occultes à l'oeuvre à travers les Hedge Funds des &ICIRC;les Caïman, l'Isle de Man, Gibraltar, le Panama et la Suisse.

Ce qui est clair néanmoins, c'est que le scandale de BAE Systems dépasse de loin les 2 milliards de dollars d'argent de poche du prince Bandar et touche le cœur même de la puissance financière anglo-hollandaise.

Il y a encore énormément de choses à découvrir ; mais rien que cette porte légèrement entrouverte nous montre déjà fort bien ce qui entrera dans l'histoire comme la plus grande escroquerie du siècle.

Par Jeffrey Steinberg

18 juin 2007

[En Ligne] Disponible sur

http://www.solidariteetprogres.org/spip/sp_article.php?id_article=3002
